



MRC du
HAUT-SAINT-LAURENT

**AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Règlement 322-2021 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Haut-Saint-Laurent

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent, à l'effet que le règlement 322-2021 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 14 février 2022, jour de la signification de l'avis par Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Ce règlement a été adopté le 22 septembre 2021, lors d'une séance ordinaire du Conseil régional de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent.

Le règlement 322-2021 vise à agrandir le périmètre urbain de la Municipalité d'Ormstown, sur les lots 5 806 512, 5 806 514, 5 806 516, 5 806 517 et 5 807 396.

Copie de ce règlement est disponible pour consultation, au bureau de la MRC du Haut-Saint-Laurent, situé au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ À HUNTINGDON, ce 22 février 2022

Pierre Caza
Directeur général et secrétaire-trésorier